

Le Groupement d'Employeurs Judo de la Ligue DES PAYS DE LA LOIRE DE JUDO -JUJITSU recrute pour le compte du **Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu un(e) chargé(e) de mission technique fédéral (CMTF), en contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} septembre 2021.**

Durant cette année, l'apprenti(e) alternera les modules de formation DESJEPS Mention Judo Jujitsu à la Fédération Française de Judo avec son activité sur le territoire sarthois.

Le recrutement sera effectif sous réserve de la sélection en DESJEPS Judo Jujitsu sur la session 2021/2022.

Le poste à pourvoir peut conduire à l'embauche en contrat à durée indéterminée dans le cadre d'une création de poste de conseiller technique fédéral, mutualisé avec le Comité de la Mayenne à moyen terme.

Les candidatures (lettre de motivation, CV et copie carte professionnelle) sont à adresser par mail avant le 28 mai:

- Au Président du Groupement d'Employeur de la Ligue de Judo des Pays de la Loire
- A la Présidente du Comité Départemental de la Sarthe de Judo

Email : liguejudo.paysdelaloire@gmail.com / president_comite72@ffjudo.com

Les entretiens se feront par visioconférence les **jeudi 3 et vendredi 4 juin (en soirée)**.

Intitulé de la fonction	Apprenti(e) (- 29 ans)- Chargé(e) de Mission Technique Fédéral (CMTF)
Type de contrat	Contrat à Durée Déterminée à temps plein de 12 mois
Date prévisionnelle d'embauche	1 ^{er} septembre 2021
Rémunération	Rémunération mensuelle brute liée au statut d'apprenti : 1 544 € brut (1 497 € net)

OBJET DU POSTE

- Chargé de Mission Technique Fédéral (CMTF) auprès du Groupement d'Employeur (GE) pour assurer le développement et la coordination d'actions mise en œuvre pour le Comité Départemental de La Sarthe de Judo ;
- Membre de l'Equipe Technique Régionale (ETR) ;
- Les missions sont principalement effectuées pour le compte du Comité Départemental de la Sarthe de Judo ;

PRINCIPALES ACTIVITES

FORMATION DESJEPS JUDO JUJITSU (45%) : FFJDA (PARIS)

MISSIONS DEVELOPPEMENT – FORMATION (35%)

- Relais de l'action fédérale en direction des clubs et travail de proximité avec les clubs : information, conseil, soutien aux projets associatifs, promotion...
- Coordination et mise en place d'actions de développement et de promotion
- Suivi de la formation initiale et continues des enseignants, des officiels et des bénévoles
- Organisation, coordination logistique et suivi des animations fédérales organisées sur le territoire (stages techniques...)

MISSIONS SPORTIVES – TECHNIQUES (20 %)

- Coordination des compétitions organisées sur le territoire
- Organisation et encadrement des activités sportives départementales et régionales
- Animateur du Projet de Performance Fédéral : Section Sportive Scolaire

AUTONOMIE : Lorsqu'une décision importante doit être prise concernant le fonctionnement d'une des structures de travail, le CMTF doit en référer au CTS, coordonnateur de l'ETR. Le CMTF rend compte de son

activité chaque mois auprès du Président du GE, du Président du Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu et du coordonnateur de l'ETR.

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Employeur : le GE Judo des Pays de la Loire met à dispositions le salarié auprès du Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu (employeur délégué) via une convention et une lettre de mission.

Durée du temps de travail : Temps plein – le volume annuel de travail est fixé sur la base de 1575 heures effectives auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie à l'article L.3133-7 Code du Travail)

L'organisation du travail sera planifiée chaque année sous la forme d'un calendrier annuel proposé en complément de la lettre de mission. Le repos hebdomadaire n'est pas habituellement fixé le dimanche.

Lieu : le lieu de travail est fixé au siège social du Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu, 29 Bd Saint Michel 72000 LE MANS.

Compte tenu de la nature de l'activité et du territoire à couvrir, une partie des missions se déroulera en dehors du siège social de l'association, avec des déplacements professionnels sur l'ensemble du territoire sarthois ou au-delà. (Prise en charge aux conditions fixées par l'association).

Convention concernée : Convention Collective Nationale du Sport

Temps d'adaptation : Période d'essai de 2 mois

Incompatibilité : La fonction est incompatible avec l'exercice :

- De toute fonction d'éducateur sportif au sein de groupements sportifs affiliés, sauf exception dûment justifiée et après accord du DTN de la FFJDA, du Président du GE et du Président du Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu.
- De tout mandat de dirigeant ou d'administrateur au profit d'un OTD et/ou d'un club affilié.

POSITION DANS L'ASSOCIATION

Mise à disposition par le GE Judo des Pays de La Loire auprès du Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu :

- Sous l'autorité administrative du Président du GE Judo des Pays de la Loire
- Sous l'autorité fonctionnelle de la Présidente du Comité Départemental de la Sarthe de Judo-Jujitsu
- Sous l'autorité technique du DTN (Directeur technique National) de la FFJDA ou son représentant le coordonnateur ETR.

COMPETENCES NECESSAIRES

- Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo »
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication ainsi que des outils informatiques : Word, Excel, Powerpoint, outils de visioconférence, réseaux sociaux, ...
- Patrimoine de connaissances ou expériences : sport de haut niveau, formation de cadres, vie fédérale, enseignement du judo, organisations évènementielles, textes officiels, ...
- Permis de conduire

EVALUATION DU TRAVAIL

- Entretien annuel